

PROCES VERBAL DE REUNION DU MARDI 6 AVRIL 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le mardi 6 AVRIL 2010 à 19 H 45, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : 14 – Excusé : Gilbert DUFOUR (pouvoir donné à P. THERY)

Secrétaires de séance : D. CASASSUS - P. THERY

Le procès-verbal de la séance du 1er mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

Présentation de la Brigade de Gendarmerie du Bois d'Oingt par le Major AMOROSO

A l'ordre du jour :

1) Lotissement Le Pilon

Avant d'établir la demande de permis modificatif concernant le lot n° 8, l'accord des copropriétaires du lotissement devait être obtenu ; un courrier leur a donc été adressé en ce sens. Sur les 8 demandes d'avis, 4 sont revenus négatifs. La majorité nécessaire étant de 6 accords, il n'est pas possible de poursuivre cette opération.

Le conseil municipal prend donc acte que le permis modificatif ne peut être déposé et demande à ce que le compromis actuel soit annulé et qu'une nouvelle prospection soit rapidement lancée.

2) Autorisation dépôt de déclaration préalable de travaux à l'Ecole

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil de déposer une déclaration préalable de travaux pour la réfection de la toiture et le remplacement des huisseries dans le bâtiment abritant l'école.

Au vote : 15 voix pour

3) Autorisation dépôt de déclaration préalable de travaux à la Maison Communale

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil de déposer une déclaration préalable de travaux pour l'agrandissement de la porte d'entrée de la maison communale.

Au vote : 15 voix pour

4) Convention de Contrôle des poteaux incendie

VEOLIA propose de contrôler l'ensemble des poteaux incendie de la commune, contrôle de la mesure du débit et de la pression. Ceci représenterait une dépense de 750 € HT pour les 30 poteaux existants. Pour rappel, la dernière vérification remonte à 2004.

M. le Maire propose de signer la convention pour un contrôle complet en 2010 et cette opération pourrait être renouvelée par tiers en 2012, 2013, 2014.

Au vote : 15 voix pour

5) Approbation du Compte Administratif Communal 2009

Après exposé du compte administratif 2009, M. le Maire quitte la salle. Le doyen de l'assemblée demande au conseil s'il est d'accord pour approuver ce compte administratif.

Fonctionnement : Dépenses = 340446,72 € / Recettes = 425508,39 € → Excédent = 85 061,67 €

Investissement : Dépenses = 93810,19 € / Recettes = 647651,88 € → Excédent = 553841,69 €

Au vote : 14 voix pour

6) Approbation du Compte de Gestion Communal 2009

Mr le Maire présente le Compte de Gestion établi par Mr Piemontesi, Receveur Municipal et demande si le conseil est d'accord avec ce document.

Au vote : 15 voix pour

7) Vote du Budget Primitif Communal 2010

Après exposé du budget primitif, discussion et débats, M. le Maire demande si le conseil est d'accord pour adopter ce budget.

Fonctionnement : Dépenses = Recettes = 878794 €

Investissement : Dépenses = Recettes = 1360131 €

Au vote : 14 voix pour – 1 voix contre

8) Approbation du Compte Administratif Lotissement Le Pilon 2009

Après exposé du compte administratif 2009 du lotissement Le Pilon, M. le Maire quitte la salle. Le doyen de l'assemblée demande au conseil s'il est d'accord pour approuver ce compte administratif.

Fonctionnement : Dépenses = 641083,08 € / Recettes = 229782,29 € → Déficit = 411300,79 €

Investissement : Dépenses = 430604,02 € / Recettes = 203744,22 € → Déficit = 226859,80 €

Au vote : 14 voix pour

9) Approbation du Compte de Gestion Lotissement Le Pilon 2009

Le Compte de Gestion 2009 établi par Mr Piemontesi est présenté au Conseil Municipal qui doit donner son avis

Au vote : 15 voix pour

10) Vote du Budget Primitif Lotissement Le Pilon 2010

Après exposé du budget primitif, discussion et débats, M. le Maire demande si le conseil est d'accord pour adopter ce budget.

Fonctionnement : Dépenses = Recettes = 1164491 €

Investissement : Dépenses = Recettes = 688351 €

Au vote : 15 voix pour

11) Informations diverses

- Fin 2008, la commune a été assignée devant le Tribunal Administratif par un habitant de JARNIOUX suite au refus d'accorder une autorisation de travaux sur le toit de son habitation. Le Tribunal vient de rendre sa décision qui confirme le refus de travaux et donne raison à la commune.

- Echange de terrains à la Roitière

L'acte notarié concernant l'échange de terrains entre Mr De Fleurieu et la Commune de Jarnioux, situés à La Roitière, a été signé ce jour.

- Célébration du 8 Mai 2010

La cérémonie débutera à 11 h 30 en présence des Militaires de la 6^{ème} Compagnie et des Pompiers Intercommunaux.

- Journées du Patrimoine des 18 et 19 septembre 2010

D. LE GOFF a obtenu l'accord de principe de M. PROFIZI pour qu'il expose ses photos lors de ces journées à la Chapelle Ste Catherine. Cette manifestation était prévue à l'origine lors de la cérémonie des vœux du Maire.

- Conseil d'école

Le conseil d'école du 2^{ème} trimestre s'est tenu le 19 mars dernier.

L'effectif actuel est de 56 élèves et les prévisions pour la rentrée prochaine sont de 58.

Le nombre d'élèves qui déjeunent à la cantine augmente et il pourrait être envisagé d'engager une 3^{ème} personne à la prochaine rentrée scolaire pour la surveillance des enfants.

Le Pont de l'Ascension est accordé par l'inspection académique, les élèves auront classe le mercredi 12 mai à la place du vendredi 14 mai.

L'école est équipée désormais de matériel informatique grâce à la subvention de l'Etat et de la mairie.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, lundi 3 mai 2010 à 20 h 15

Fin de la séance à 22 H 30.